

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE
TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE TROIS
INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE LA
REUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION AD HOC
CHARGÉE D'ETUDIER DE LA FAISABILITE D'UN REVENU
DE BASE ET LA POSSIBILITE D'EN EXPERIMENTER LA
MISE EN ŒUVRE EN CORSE ET DE LA COMMISSION
RELATIVE A L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRE ZERO
CHOMEUR DE LONGUE DUREE »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPORTU DI U SGIO PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Objet : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de trois intervenants extérieurs dans le cadre de la réunion conjointe de la commission ad hoc chargée d'étudier de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse et de la commission relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

Par délibération 18/032 du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création de la commission ad hoc chargée d'étudier de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse. Cette commission s'inscrit dans le prolongement des travaux de la commission ad hoc créée par délibération n° 17/017 AC du 27 janvier 2017 et prolongée par délibération n° 17/188 AC du 30 juin 2017.

Par délibération n° 18/031 du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » dont les travaux s'inscrivent dans la continuité de la commission qui avait été créée par délibération n° 17/233 AC du 28 juillet 2017.

Leurs réflexions convergeant sur le thème de l'emploi, de la rémunération et du travail, de leurs évolutions dans le contexte des révolutions numériques et de l'intelligence artificielle, et de leurs conséquences sur le marché de l'emploi insulaire à l'horizon 2035, les deux commissions organiseront le 12 octobre 2018 une table ronde et une journée d'étude, dans le cadre de la poursuite de leurs travaux.

Trois intervenants extérieurs participeront à cette journée.

A l'invitation de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) :

M. Laurent GRAND GUILLAUME président de l'association TZCLD, animateur du think tank « travailler autrement »

A l'invitation de la commission ad hoc chargée d'étudier de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse :

M. François-Xavier OLIVEAU auteur de « Micro Capitalisme » ; il participe à plusieurs think tanks sur les interactions entre technologie, entreprise et système politique ;

M. Marc de BASQUIAT ingénieur, économiste et président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE).

En conséquence je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses suivantes :

M. Marc de BASQUIAT

- le billet d'avion aller-retour (Paris - Corse) soit un montant total évalué à 500 €
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €.
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €.

M. François-Xavier OLIVEAU

- le billet d'avion aller-retour (Paris - Corse) soit un montant total évalué à 500 €
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €.
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €.

M. Laurent GRANDGUILLAUME

- le billet d'avion aller-retour (Paris - Corse) soit un montant total évalué à 500 €
- les frais d'hébergement pour un montant total évalué à 250 €.
- les frais de restauration pour un montant total évalué à 100 €.

Toutes ces dépenses seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.